



**AVIS AU PUBLIC  
COMMODO ET INCOMMODO**

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 2)**

Il est porté à la connaissance du public la décision CO/24/02/II de Monsieur le bourgmestre du 12 juin 2024 d'autoriser

**M. Jacqueray Jean-Louis d'Algrange, auto-scooter; M. Hulster Thierry d'Arlon, jeu de grues ; M. Popa Octavian de Soleuvre, friterie ; M. Chelbat Samir de Buschrodt, churros ; Mme Renericken Sophie de Ospem, pêche aux canards ; M. Stockert Eric de Hayange, trampolines ; Mme Broeckx Stefanie d'Arlon, renvoie olala ; Mme Steffen Anita, stand de tir ; M. May Louis de Barnich, pêche aux canards ;**

**à installer et à exploiter des installations foraines sur la place John F. Kennedy à Pétange, pendant la période du 14 juin au 17 juin 2024.**

L'arrêté d'autorisation a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 13 juin au 23 juillet 2024 inclus).**

Pétange, le 12 juin 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,